



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 MAI 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf mai deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie le quinze mai deux mille vingt-trois à vingt heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Anita MENANT, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Christophe RETIF, Madame Emilie BORDIER, Madame Ghislaine MOUCHARD, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Madame Edith SACHER, Monsieur Sofiane KISSOUM.

Absents excusés : Madame Pascale MAYEUR (donne pouvoir à Marie-France REYMOND), Monsieur Nicolas CAUCHAS.

Madame Emilie BORDIER a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ajout du point suivant :

- Vente d'un terrain aux Dauvais

L'assemblée municipale valide l'ajout de ce point, à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 27 mars 2023,
- 2) Communication des décisions prises par le maire L 2122-22 CGCT,
- 3) Autorisation de signature du devis pour les trottoirs rue Carnot,
- 4) Approbation des tarifs snack et épicerie du camping municipal,
- 5) Organisation de la saison estivale au camping municipal,
- 6) Renouvellement des contrats de gaz et d'électricité,
- 7) Vœu de soutien à la déclaration de l'association des maires de France sur la décentralisation et l'évolution des institutions du 14 mars 2023,
- 8) Vente d'un terrain aux Dauvais,
- 9) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Délibération N°DCM-047-23

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2023 a été préalablement transmis par mail.

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de cette séance qui est de ce fait adopté.

2- COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ARTICLE L 2122-22 CGCT

Délibération N°DCM-047B-23

Devis signés

Budget Camping

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Fournitures pour installation chalet d'accueil	1 115,93 €
Formation extincteurs	280 €
Pompe doseuse petit bassin	519,28 €
Pompe doseuse grand bassin	1 531 €
Produits piscine	603,96 €

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Pont WIFI	930 €
Travaux d'électricité	2 360,03 €
Déplacement de la fibre optique	696 €

Budget Commune

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Nettoyage gouttières de l'Eglise	468,42 €
Cinéma driv'in	1 230 €
Bas moteur tondeuse	4 726,27 €
Fleurissement	1 026 €
Dépose radiateur tondeuse	5 579,82 €
Transport sortie scolaire	145 €
Vitrage salle omnisport	331,99 €
Diagnostic risques psycho-sociaux	1 800 €
Piquets bois	273,20 €
Formation Hygiène alimentaire	245 €
Produits piscine	2 435,16 €
Prestation chariot élévateur	300 €
Adhésion POLLENIZ	75,53 €
Médailles citoyens d'honneur	183,60 €
Contrôles des bâtiments communaux	2 662,80 €
Panneaux	353,34 €
Signalisation horizontale	403,92 €
Fournitures administratives	825,40 €
Engrais pour fleurs	1 170 €
Compteurs routiers	554,40 €
Gardiennage 14 juillet	327,36 €
Attelage débroussailleuse	203,10 €
Banderoles	672 €
Dépliants festivités juin	540 €
Transport sortie école	220,00 €
Certificats électroniques	2 x 460,00 € HT

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Logiciel gestion dématérialisée cantine garderie	2 550,64 €
Tondeuse	949 €
Clôture parking rue de Châtillon	1 593,77 €
Rectificatif élagage rue de Châtillon	5 982 €
Armoire sécurisée	2 083,50 €
Tondeuse autoportée	6 700 €
Matériel de téléphonie	2 905,20 €
Brûleur thermique	3 420 €

Droit de préemption

Monsieur le maire, informera des biens non préemptés depuis le 27 mars 2023 :

- 8, résidence de la Madeleine
ZL n°59 appartenant à M. DUCHENE, Mme BURON et Mme DUCHENE (DIA 008-2023)
- 21, route du Mans
AM n°78 appartenant à Etablissement RUSTIN (DIA 009-2023)
- 16, rue Saint Nicolas
AD n° 374, 375 et 376 appartenant à Mme GOUPIL Ghislaine (DIA 010-2023)
- 4 rue François COUPERIN
ZI n°344 appartenant à M. FEFEU Laurent (DIA 011-2023)

Le Conseil Municipal prend acte des décisions listées ci-dessus.

3- AUTORISATION DE SIGNATURE DU DEVIS POUR LE TROTTOIR RUE CARNOT

Délibération N°DCM-048-23

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la réfection d'une partie du trottoir rue Carnot a été validée l'année dernière.

Afin de terminer le côté droit en montant la route, il a été demandé un nouveau devis.

L'entreprise BATILOIR propose de réaliser les travaux pour un montant de 9 712,90 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis.

4- APPROBATION DES TARIFS SNACK ET EPICERIE DU CAMPING MUNICIPAL

Délibération N°DCM-049-23

Monsieur le Maire présentera les tarifs proposés par le directeur du camping pour la vente de produits d'épicerie et du snack.

Épicerie	
Description	Prix de vente
Liquide	
Cristalline 1,5L	1,50 €
Cristalline 0,5L	0,80 €
Perrier 1L	2,00 €
Coca 1,25L	3,00 €
Jus d'orange 1L	3,00 €
Pack joli cœur	14,00 €
Box joli cœur	16,00 €
Bouteille Jasnières Jus de Terre 2020	11,00 €
Bouteille Jasnières Clos Saint Jacques 2017	15,00 €
Bouteille pétillant La Bulle Sarthoise blanc	9,50 €
Bouteille Pétillant La Bulle sarthoise Rosé	9,50 €
Bouteille rouge pineau d'Aunis VDP 2018	6,00 €
Bouteille Coteaux du Loir Blanc Cuvée Jeanne d'Arc	11,00 €
Alimentaire sec	
Chips	2,00 €
Stick Café	3,00 €
Café brésilien 250g	4,00 €

Filtre à café	2,00 €
Galette Bretonne crf 2x125g	2,00 €
Chupa Chups	4,00 €
Torti panzani 500g	2,00 €
Produit entretien & maison	
Liquide vaisselle	4,00 €
Éponge	3,00 €
Essuie-tout	4,00 €
Charbon de bois	6,50 €
Rouleau papier toilette (le rouleau)	0,50 €
Souvenir OTVL	
Kit topo carte OTVL	15,00 €
Gourde	6,00 €
Ponchos	2,00 €
Protège-selle	3,00 €
Rustines	1,00 €
Sac tote-bag	4,00 €
Tablier enfant	9,50 €
T-Shirt enfant	7,00 €

Parures Housse de couette	
90 x 190	10,00 €
140 x 190	12,00 €

Dépôt de pain	
Description	Prix de vente
Baguette Classique	1,10 €
Pain	1,40 €
Banette 1900	1,30 €
Croissant	1,10 €
Pain au chocolat	1,20 €

Confiture / Miel	
Description	Prix de vente
Confiture de Mireille myrtille	4,50 €
Confiture de Mireille cassis	4,50 €
Confiture de Mireille groseille	4,50 €
Confiture de Mireille Poire	4,50 €
Confiture de Cendrine Fraise	4,50 €
Confiture de Cendrine Fraise vanille	4,50 €
Confiture de Cendrine Fraise rhubarbe	4,50 €
Miel d'acacia pot 200 g	6,00 €
Miel de printemps pot 200g	4,00 €
Miel de fleurs pot 200g	4,30 €
Miel de châtaignier pot 200g	5,40 €

Miel de printemps pot 400 g	6,00 €
Miel de Châtaignier pot 400 g	8,90 €
Miel de fleurs pot 400g	6,60 €
Miel d'acacia pot 400g	9,80 €

Charcuterie	
Description	Prix de vente
Terrine de campagne au Jasnières 185 g - Ferme du Cormier	5,70 €
Terrine forestière à l'armagnac 185 g - Ferme du Cormier	5,70 €
Terrine au pineau d'Aunis 185 g - Ferme du Cormier	5,70 €
Terrine au piment d'Espelette 185 g - Ferme du Cormier	5,70 €
Terrine de porc au Calvados 185 g - Ferme du Cormier	5,50 €
Rillettes pur porc 185 g - Ferme du Cormier	5,00 €
Boudin noir 185 g - Ferme du Cormier	16,90 €
Boudin noir aux Pommes Flambées au Calvados - 185 g - Ferme du Cormier	9,90 €
Jambon sauce camembert 350 g	5,20 €
Marmite cassoulet au confit de porc 840 g	5,00 €
Sachet cadeau 3 terrines 185g - Ferme du Cormier	11,50 €
Pochettes cadeau 2 terrines 90 g - Ferme du Cormier	8,00 €
Jus de Pomme 1 L - Ferme du Cormier	2,70 €

SNACK

Produits Salés	Prix de vente
Plat du jour	8,00 €
Barquette de frites avec ou sans sauce	3,00 €
Barquette de frites XL avec ou sans sauce	4,00 €
Pizza Margharita	10,00 €
Pizza Reine	10,00 €
Pizza 3 fromages	10,00 €
Pizza Végé	10,00 €
Pizza orientale	10,00 €
Pizza Savoyarde	10,00 €
Pizza Chèvre miel	10,00 €

Produits Sucrés	Prix de vente
Ben and Jerry's Vanille	2,50 €
Ben and Jerry's Chocolat	2,50 €
Magnum Double caramel	3,50 €
Glace Magnum Classic	3,00 €
Glace Magnum Blanc	3,00 €
Glace Magnum Amande	3,00 €
Glace Cornetto Vanille	2,50 €
Glace Cornetto Chocolat	2,50 €
Glace Cornetto Fraise	2,50 €

Glace Calipo Cola	2,00 €
Glace Lipton Ice Tea	2,00 €
Solero Exotique	2,50 €
Solero Bio Peche	3,00 €
Solero Bio Citron	3,00 €
Solero Bio Mangue	2,50 €

Boissons	Prix de vente
Ricard 2,5cl	3
Bière pression 0,25L	3
Bière pression 0,50L	5
Gamme JOLICOEUR	
Bière bouteille locale Blonde 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Ambrée 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Blanche 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Triple 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Estivale 0,33L	4,5
Bière bouteille locale Framboise 0,33L	4,5
Coca 0,33L	2,00
Coca zero 0,33L	2,00
Orangina 0,33L	2,00
Ice Tea Pêche 0,33L	2,00
Oasis Tropical 0,33L	2,00
Bouteille d'eau Nestlé 0,50L	1,5
Bouteille d'eau San Pellegrino 0,50L	1,5
Perrier 0,33L	3,00
Jus orange Bio 0,25L	3,00
Jus pomme Bio 0,25L	3,00
Jus abricot Bio 0,25L	3,00
Jus Ananas Bio 0,25L	3,00
Limonade verre 0,33L	2,00
Monaco 0,25L	3,00
Monaco 0,5L	5,00
Sirop grenadine 0,50L	2,00
Sirop menthe 0,50L	2,00
Verre rouge coteau du Loir 0,12L	3,00
Verre rosé coteau du Loir 0,12L	3,00
Verre Blanc coteau du Loir 0,12L	3,00
Café	1,00
Gobelet réutilisable "maycup" consigne	1,00

Jetons Machine à laver/Sèche-linge : 2 €

Tarif vidange eau + eau grise + WC : 4 € par vidange

Tarif location Mobil Home 4 places (emplacement n°6) :

- Basse saison : 40 €/nuit
- Haute saison 60 €/nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l'unanimité, l'ensemble des tarifs présentés ci-dessus.

5- ORGANISATION DE LA SAISON ESTIVALE AU CAMPING MUNICIPAL

Délibération N°DCM-050-23

Monsieur le Maire présente l'organisation qui est prévue pour la saison au camping municipal, à savoir un saisonnier à temps plein à compter du 1^{er} juin, et jusqu'au 31 août. Le recrutement d'une personne pour le ménage des mobil-homes et du bloc sanitaire pour 12 heures par semaine, à compter du 1^{er} juin jusqu'au 31 août est également prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette organisation.

6- RENOUELEMENT DES CONTRATS GAZ ET ELECTRICITE

Délibération N°DCM-051-23

Monsieur le maire présente les durées des différents contrats : ils se terminent le 31 décembre. Afin d'anticiper le renouvellement, une demande a été prise auprès d'un courtier. Toutefois, il est proposé de faire une demande groupée avec la communauté de communes et les communes qui ont également un contrat se terminant en décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de voir pour une demande groupée avec la Communauté de communes.

7- VŒU DE SOUTIEN A LA DECLARATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE SUR LA DECENTRALISATION ET L'EVOLUTION DES INSTITUTIONS DU 14 MARS 2023 : « L'AMF REAFFIRME SES PRINCIPES ET SES PROPOSITIONS EN MATIERE DE DECENTRALISATION »

Délibération N°DCM-052-23

« Le Comité directeur de l'AMF a pris acte des réflexions engagées par l'Exécutif sur la décentralisation et l'évolution des institutions. Il a exprimé à l'unanimité son incompréhension à l'égard de la décision unilatérale de la Présidence de la République de refuser que l'AMF soit représentée à une réunion rassemblant l'ensemble des associations d'élus.

Pour l'AMF, la décentralisation n'est pas une réforme technique mais un projet politique de revitalisation de la démocratie. L'Association réaffirme le besoin d'engager une nouvelle étape de décentralisation, assortie d'une déconcentration accrue des services de l'Etat.

La décentralisation doit revenir à son objectif original : rapprocher la décision et l'action publiques du citoyen. Au fil des réformes institutionnelles, celui-ci s'est effacé au profit d'une vision comptable et standardisée de l'organisation territoriale, avec comme objectif la rationalisation des structures locales, des politiques publiques et des moyens, laquelle serait source d'économie budgétaire.

Aussi, l'AMF rejette le principe d'un accroissement supplémentaire de la taille des collectivités, qui éloignerait l'action publique du citoyen. Elle propose une décentralisation fondée sur le principe de subsidiarité qui prévoit la compétence de l'échelon le plus proche.

La libre administration des collectivités implique en premier lieu de garantir leur autonomie financière et fiscale. L'AMF appelle à établir un pacte financier Etat-collectivités et une loi de finances spécifique aux collectivités locales, engager une refonte d'ampleur de la fiscalité locale avec un impôt principal par niveau de collectivité, réformer le système des dotations tant en investissement qu'en fonctionnement avec une dotation unique d'investissement libre d'affectation, une DGF renouvelée pour plus de lisibilité et de péréquation verticale, et un rattrapage des dotations des départements d'Outre-mer.

Par ailleurs, la décentralisation implique un pouvoir normatif et de décision. L'AMF plaide pour transférer du pouvoir normatif de l'échelon national au local, et pour que les maires aient un pouvoir de décision sur toutes les politiques affectant leur commune : nombre de classes, services hospitaliers, logement, gestion de l'eau, etc.

S'agissant de la répartition des compétences entre communes et intercommunalités, l'AMF propose une intercommunalité choisie plutôt qu'une approche rigide et tutélaire. Une nouvelle phase de la construction intercommunale doit être engagée pour permettre une libre répartition des

compétences, en réduisant le cadre des compétences intercommunales aux grands enjeux de développement, d'aménagement et de solidarité intercommunale, en généralisant le recours à la notion d'intérêt communautaire, et en introduisant plus de souplesse dans les transferts de compétences et dans la délimitation des périmètres.

L'AMF appelle à conforter le modèle des communes nouvelles, qui repose sur un accord local et constitue un exemple de subsidiarité, notamment en les protégeant durablement des pertes de dotations.

Enfin, l'AMF défend davantage de déconcentration, par le renforcement des pouvoirs et de l'autorité des préfets de département sur les directions régionales et sur l'intégralité des services de l'Etat dans le département (santé, industrie, environnement, éducation).

L'AMF poursuit ses travaux et reste à la disposition des pouvoirs publics pour avancer sur cette réforme qu'elle appelle de ses vœux. »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition de M. le maire et délibère en conséquence.

Madame REYMOND indique son soutien auprès des maires qui sont de plus en plus victimes de menaces ou d'agressions. Une discussion autour de ce sujet s'engage.

8- VENTE D'UN TERRAIN AUX DAUVAIS

Délibération N°DCM-053-23

Lors de sa séance du 15 septembre 2022, le conseil municipal s'était prononcé sur la mise à prix de différents terrains situés aux Dauvais.

Pour la parcelle ZI 433 d'une superficie de 156 m², à 2 € le mètre carré, les acquéreurs sont M. et Mme SILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder la parcelle ZI 433 d'une superficie de 156 m², à 2 € le mètre carré, à M. et Mme SILLE Alain et Bélangère.

9- QUESTIONS DIVERSES

Festivités du mois de juin

Monsieur le maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre des 100 ans des 24h du Mans, une cérémonie aura lieu le jeudi 08 juin à 9h30 à la mairie pour nommer les pilotes Derek BELL et Jacky ICKX citoyens d'honneur de la commune.

Démolition des logements rue Léo DELIBES

Monsieur le maire indique avoir reçu un courrier de la préfecture concernant la démolition des logements sociaux rue Léo DELIBES. Après en avoir fait la lecture, un débat s'engage sur la perte de nouveaux logements sur la commune, et sur l'intérêt ou non de se réunir avec un autre bailleur social pour savoir ce qui pourrait être fait du terrain.

Sans réponse de la commune dans un délai de deux mois, l'avis est réputé favorable.

Prochaine réunion de Conseil municipal : Lundi 19 juin 2023 à 20h30.

Séance levée à 21h50.

Signatures :

Michel DUTHEIL

Marie-France REYMOND

Christophe RETIF

~~Pascale MAYEUR~~

Dominique BORDIER

Sofiane KISSOUM

Edith SACHER

Ghislaine MOUCHARD

Guy DESILES

Anita MENANT

Jean-Luc AUBERT

Annette FOUSSARD

Emilie BORDIER

Marie-Dominique GILLE-AYBES

Nicolas CAUCHAS